

Paris le 8 février 2019

Pour un vrai « coup de pouce » aux réalisations d'économies d'énergie

L'AFOC, conjointement avec plusieurs associations et fournisseurs d'énergie, a écrit au Ministre de l'Énergie, François de Rugy pour limiter l'impact du coût des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les ménages.

Rappelons que les CEE sont l'un des principaux outils de financement de la transition énergétique, instauré en 2006. Ils imposent une obligation de réalisation d'économies d'énergie aux vendeurs d'électricité, de gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants automobiles au profit des consommateurs finaux d'énergie.

L'AFOC attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait que les obligations des énergéticiens pour la quatrième période, qui s'étale du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, ont été doublées par rapport à la période précédente. De ce fait, trop peu de travaux ont été réalisés à ce jour (60 %) et le prix des certificats a doublé entre 2017 et 2018. La conséquence pour les ménages est lourde car le coût des CEE est de 4 milliards d'euros par an soit de l'ordre de 3 % à 4 % des dépenses énergétiques des Français, c'est-à-dire entre 100 à 150 euros par ménage. C'est là une très mauvaise nouvelle pour les consommateurs, qui financent ce mécanisme à travers leurs factures, ce qui est peu connu des Français.

C'est pourquoi l'AFOC, soucieuse à la fois du pouvoir d'achat des consommateurs et d'une grande efficacité du dispositif, s'est jointe à l'Union Française de l'Electricité pour adresser, le 4 février, un courrier au ministre de la Transition écologique et solidaire et réclamer un prolongement de quatrième période « *d'au moins un an afin d'assouplir le dispositif en élargissant la palette des actions et en renforçant leur déploiement auprès des ménages modestes* » de sorte que ces derniers soient en situation de bénéficier pleinement des avantages offerts par les CEE.

Nathalie HOMAND, Présidente

Contact : 01 40 52 85 85